

Fiche d'évolution réglementaire N°214v8

Création d'un code prestation pour la vaccination COVID-19

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	01/03/2025
• <i>Textes associés :</i>	
Décret du 25 décembre 2020 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/Ta4IC9NxVBjnpowWgmcZ8crxPUZldhggqrCXswdtf-o=/JOE_TEXTE	JO du 26/12/2020
Décret 2021-248 du 04 mars 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/2CpoZbolmrZBtRWBmXGZwlhwvMXPOPZ5JP4BnMJBZ4=/JOE_TEXTE	JO du 05/03/2021
Arrêté du 12 mars 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/nxV2Mfg0Sr27P_zl_PgsSSJ8wJorJFT_MbK-JkEwE60=/JOE_TEXTE	JO du 13/03/2021
Arrêté du 08 novembre 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/gg72htqPSyvZmaGICQqlyZiYQCaxiZkrV5CsQk9PRVk=/JOE_TEXTE	JO du 09/11/2021
Décret 2021-1460 du 08 novembre 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/gg72htqPSyvZmaGICQqlySBTeN2gKvrvqLbncL23Cal=/JOE_TEXTE	JO du 09/11/2021
Arrêté du 22 décembre 2021 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/VBtAnRupAc6qiNMgW4UI3Uyv4ehuV77Q19tqZOF9T8g=/JOE_TEXTE	JO du 23/12/2021
Arrêté du 13 février 2025 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/mqYvaLdcHEmgajOuCXBvGBUb5aYpQSm_piNia56jLx8=/JOE_TEXTE	JO du 22/02/2025
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Médecins Sages-femmes Chirurgiens – Dentistes
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Oui
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Oui
Tables	Oui
Tests	Non Oui

Contexte de l'évolution

Dans le cadre des mesures sur la vaccination Covid19 et afin de répondre rapidement au besoin de facturation et de traçabilité de la consultation pré-vaccinale mis en œuvre par les médecins, le code VAC (Ancien code de vaccination contre la grippe A/H1N1) doit pouvoir être utilisé.

A compter du 23 février 2021, les médecins peuvent facturer des compléments fériés avec le code VAC.

A compter du 09 novembre 2021, les chirurgiens-dentistes vont être autorisés à effectuer des vaccinations Covid19 en cabinet. Ainsi, le code VAC doit pouvoir être facturé par les spécialités dentaires.

L'arrêté du 22 décembre 2021 ouvre la vaccination contre la covid-19 à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans. A cet effet, les majorations MEG, MEP et NFE peuvent être facturées avec le code VAC.

L'arrêté du 13/02/2025, paru au JO du 22/02/2025, abroge les dispositions dérogatoires mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Ainsi, à compter du 01/03/2025, le code prestation VAC ne doit plus être facturé.

Modalité de mise en œuvre

A cet effet le code prestation suivant est créé :

- **VAC : Acte de Vaccination COVID-19**

Cette version « 3 » :

- ferme la compatibilité de l'acte VAC pour les infirmiers en table 2
- ouvre la compatibilité de l'acte VAC au complément férié en table 4
- supprime l'acte VAC des tables 21.8 et 21.11

Cette version « 4 » ouvre la compatibilité de l'acte VAC pour les sages-femmes en table 2 et apporte des modifications au cas de test n°1.

Cette version « 5 » corrige les codes justificatifs d'exonération dans le cas de test n°2.

Cette version « 6 » ouvre la compatibilité de l'acte VAC aux spécialités Chirurgiens-Dentistes en table 2.

Cette version « 7 » ouvre la compatibilité de ces majorations avec le code VAC en table 12.

Cette version « 8 » renseigne une date de fin au 28/02/2025 pour l'acte VAC en table 1.

Légende

- Texte surligné en jaune** Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
- Texte surligné en vert** Modifications par rapport à la précédente version de la fiche
- Texte surligné en gris** Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8

Détail de l'évolution

➤ **Table 1 : table des codes prestations**

Les modifications apportées à la table 1 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Code Prestation	Libellé du code prestation	Date de fin de validité	Type de prestation	Type de nomenclature	Groupe fonctionnel		Top Codage affiné (*)	Origine prestation (**)
					général	détail		
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
VAC	Acte de Vaccination COVID-19	28/02/25	Support	NGAP	so	so	Non	PS
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

(*) Uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

(**) Uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé**

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Libellé	Code prestation
		VAC
01	Médecine générale	X
02	Anesthésie-Réanimation	X
03	Cardiologie	X
04	Chirurgie générale	X
05	Dermatologie et Vénérologie	X
06	Radiologie	X
07	Gynécologie obstétrique	X
08	Gastro-Entérologie et Hépatologie	X
09	Médecine interne	X
10	Neuro-Chirurgie	X
11	Oto-Rhino-Laryngologie	X
12	Pédiatrie	X
13	Pneumologie	X
14	Rhumatologie	X
15	Ophthalmologie	X
16	Chirurgie urologique	X
17	Neuro-Psychiatrie	X
18	Stomatologie	X
19	Chirurgien Dentiste	X
20	Réanimation médicale	X
21	Sage-femme	X
22 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale avec diplôme	X
23 ⁽²⁾	Spécialiste en Médecine générale reconnu par l'ordre	X
24	Infirmier	
26	Masseur Kinésithérapeute	
27	Pédicure Podologue	
28	Orthophoniste	
29	Orthoptiste	
30	Laboratoire d'analyses médicales	
31	Rééducation Réadaptation Fonctionnelle	X
32	Neurologie	X
33	Psychiatrie	X
34	Gériatrie	X
35	Néphrologie	X

36	Chirurgien dentiste spécialité O.D.F.	X
37	Anatomo-Cyto-Pathologie	X
38	Médecin biologiste	X
39	Laboratoire Polyvalent	
40	Laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie	
41	Chirurgie orthopédique et traumatologie	X
42	Endocrinologie, et Métabolisme	X
43	Chirurgie infantile	X
44	Chirurgie maxillo-faciale	X
45	Chirurgie Maxillo-faciale, et stomatologie	X
46	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	X
47	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	X
48	Chirurgie vasculaire	X
49	Chirurgie viscérale et digestive	X
50	Pharmacie d'officine	
51	Pharmacie mutualiste	
53 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité C.O.	X
54 ⁽³⁾	Chirurgien Dentiste spécialité M.B.D.	X
60 ⁽²⁾	Prestataire de type société	
61 ⁽²⁾	Prestataire de type artisan	
62 ⁽²⁾	Prestataire de type association	
63 ⁽²⁾	Orthésistes	
64 ⁽²⁾	Opticien	
65 ⁽²⁾	Audioprothésistes	
66 ⁽²⁾	Epithésiste Oculariste	
67 ⁽²⁾	Podo-orthésistes	
68 ⁽²⁾	Orthoprothésistes	
69 ⁽³⁾	Chirurgie orale	X
70	Gynécologie médicale	X
71	Hématologie	X
72	Médecine nucléaire	X
73	Oncologie médicale	X
74	Oncologie radiothérapique	X
75	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	X
76	Radiothérapie	X
77	Obstétrique	X
78	Génétique médicale	X
79	Obstétrique et Gynécologie médicale	X
80	Santé publique et médecine sociale	X
81	Médecine des Maladies infectieuses et tropicales ⁽⁴⁾	X
82	Médecine légale et expertises médicales ⁽⁴⁾	X
83	Médecine d'urgence ⁽⁴⁾	X
84	Médecine vasculaire ⁽⁴⁾	X
85	Allergologie ⁽⁴⁾	X
86	Infirmier exerçant en Pratiques Avancées (IPA) ⁽⁴⁾	

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 8 et suivantes

➤ **Table 3 : table des compatibilités entre les codes prestations et qualité du bénéficiaire**

Les modifications apportées à la table 3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		VAC
Assuré		1
Ascendant, descendant, collatéraux ascendants		1
Conjoint		1
Conjoint divorcé		1
Concubin		1
Conjoint séparé		1
Enfant		1
Conjoint veuf		1
Autre ayant droits		1
Age min	mois	
	années	
Age max	mois	
	années	

1=oui

➤ **Table 4 : table des compatibilités entre les codes prestations et plusieurs concepts (nature d'assurance, coefficient.....)**

Les modifications apportées à la table 4 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

		Code prestation
		VAC
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maladie		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance maternité		O
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance AT		N
Compatibilité de l'acte avec la nature d'assurance Soins Médicaux Gratuits ⁽³⁾		O
Nécessité d'une prescription ^(****)		N
Nécessité d'un coefficient ⁽¹⁾		N
Valeurs minimales et maximales du coefficient		[1 : 1]
Compatibilité de l'acte avec des indemnités de déplacement		O
Compatibilité de l'acte avec une majoration d'urgence, nuit, dimanche, férié ^(**) ⁽¹⁾		O
Compatibilité de l'acte avec une majoration ^(**) ⁽²⁾	Urgence	N
	Nuit	N
	Férié	O
T.R théorique ^(***) (Régime général - Régime agricole - ENIM - CNMSS - CCIP-CAVIMAC - Sections Locales Mutualistes – RSI – Sénat – Assemblée Nationale – Port Autonome Bordeaux)		100%
T.R. théorique CRPCEN		100%
Date d'effet des taux ⁽⁴⁾		04/01/2021

⁽¹⁾ hors version 1.40-Addendum 4

⁽²⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 4 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 6 et suivantes

⁽⁴⁾ uniquement en version 1.40-Addendum 7 et suivantes

N = NON, O = OUI

^(*) Si le coefficient n'est pas saisi par le Professionnel de Santé, il doit être renseigné à 1 par défaut. S'il n'y a pas nécessité d'un coefficient, la seule valeur acceptée dans la facture est la valeur 1.

^(**) Le contrôle de compatibilité est effectué avec l'acte support auquel la majoration ou le forfait est rattaché.

^(***) T.R. Théorique à appliquer pour tous les régimes hormis : SNCF, CRPCEN

^(****) T0 = 01/07/10

^(*****) la nécessité d'une prescription est contrôlée par rapport à l'acte support associé.

➤ **Table 7 : table des compatibilités entre les codes prestations et le qualificatif de la dépense**

Les modifications apportées à la table 7 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

	Code prestation
	VAC
Gratuit	1
Déplacement non prescrit	0
Dépassement exigence	0
Entente directe	0
Non remboursable	1
Dépassement autorisé	0
Dépassement maîtrisé**	0
Cumul dépassement autorisé et entente directe	0
Cumul dépassement maîtrisé et exigence**	0
Prise en charge SMG*	1

*uniquement en version 1.40 Addendum 6 et suivantes

**supprimé en version 1.40 Addendum 7 et suivantes

➤ **Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
MD	APV – CGP – COA - COB – COD – COE – CSM – CSE –CSO – CTE –EPH – PCV - PPS – V – VAC – VG – VGS – VL – VS
MDD	V – VAC – VG – VGS – VS
.../...	.../...
MEG	C – CS – G – GS – TC – TCG – V – VAC – VG – VGS – VS
.../...	.../...
MEP	C – CS – G – GS – TC – V – VAC – VG – VGS – VS
.../...	.../...
NFE	C – CS – G – GS – TC – V – VAC – VG – VGS – VS
.../...	.../...

➤ **Table 15.3 : Cas d'exclusion du parcours de soins en fonction de la nature des soins**

Les modifications apportées à la table 15.3 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation		Code CCAM	Code justificatif d'exonération	Nature d'assurance
Code NGAP	Code regroupement			
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
VAC	Sans objet	Sans objet	Tous	Maladie Maternité SMG
Actes de thermalisme				
.../...	.../...	.../...	.../...	.../...

➤ **Table 21.X : tables des codes prestation utilisés dans les tables 8.x**

Les modifications apportées aux tables 21.x du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Table	21.1	code situation	0400	table	8.1
		Code prestation	Catégorie médicale *	Hors CCAM	CCAM
		.../...	.../...	.../...	.../...
		VAC	so	o	
		.../...	.../...	.../...	.../...

Cas de facturation - Médecins - Création d'un code prestation pour la vaccination COVID-19

Test n°1		FSE en TP AMO									
Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC		
FR 214v8 : Création d'un code prestation pour la vaccination COVID-19											
→AMO Facturation du code prestation VAC (Acte de vaccination COVID-19) avec un complément d'acte dimanche/jour-férié (majoration férié à 19,06€) dans le cadre de la consultation-prétable vaccinale COVID-19 du patient au cabinet du médecin											
AMO →											
AMO →											
AMO →											
Situation au regard du parcours de soins : Exclusion du parcours de soins											
Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC		
VAC (PU 25,00) + complément F		28/02/2021	28/02/2021	44,06	44,06	100% code 0	44,06	0,00	0,00		
				44,06	44,06		44,06	0,00	0,00		
Catégories et cartes PS concernés :											
01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16-17-18-20-22-23-31-32-33-34-35-37-38-41-42-43-44-45-46-47-48-49-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85											

Cas de facturation - Sages-Femmes - Création d'un code prestation pour la vaccination COVID-19

Test n°2		FSE en TP AMO									
FR 214v8 Création d'un code prestation pour la vaccination COVID-19	→ AMO → Facturation du code prestation VAC (Acte de vaccination COVID-19) avec des indemnités de déplacement, à compter du 15/03/2021, réalisée par une Sage-femme pour la visite préalable vaccinale du patient, en nature d'assurance maladie. AMO →	→ AMC →									
Situation au regard du parcours de soins											
CPS 21 BEBE											
CV 0121 AMELEE	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC	
Assurance maladie	VAC (PU 25,00) IF (PU 4,00) I0 IK (PU 0,45)		19/03/2021 19/03/2021 19/03/2021	19/03/2021 19/03/2021 19/03/2021	25,00 4,00 4,50	25,00 4,00 4,50	100%-code 3 100%-code 3 100%-code 3	25,00 4,00 4,50	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	
					33,50	33,50		33,50	0,00	0,00	
Catégories et cartes PS concernés											
-2-											

Cas de facturation - Chirurgiens-Dentistes - Création d'un code prestation pour la vaccination COVID-19

Test n°3		FSE en TP-AMO									
FR 214v8 : Création d'un code prestation pour la vaccination COVID-19	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →	AMO →
GPS-19-ROULETTE	Situation au regard du parcours de soins : Exclusion du parcours de soins										
CV-0120-ALAIN	Code prestation et descriptif de l'acte	Codage	Date de facture	Date des soins	Montant facturé	Base de remb.	Justificatif d'exo.	Part AMO	MTM	Part AMC	
Assurance maladie	VAC (PU 23,00)		09/11/2021	09/11/2021	23,00	23,00	100%-code 0	23,00	0,00	0,00	
Catégories et cartes PS concernés - 19-36-53-54											

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.